

Réunion du conseil de quartier nord du 23/06/2021

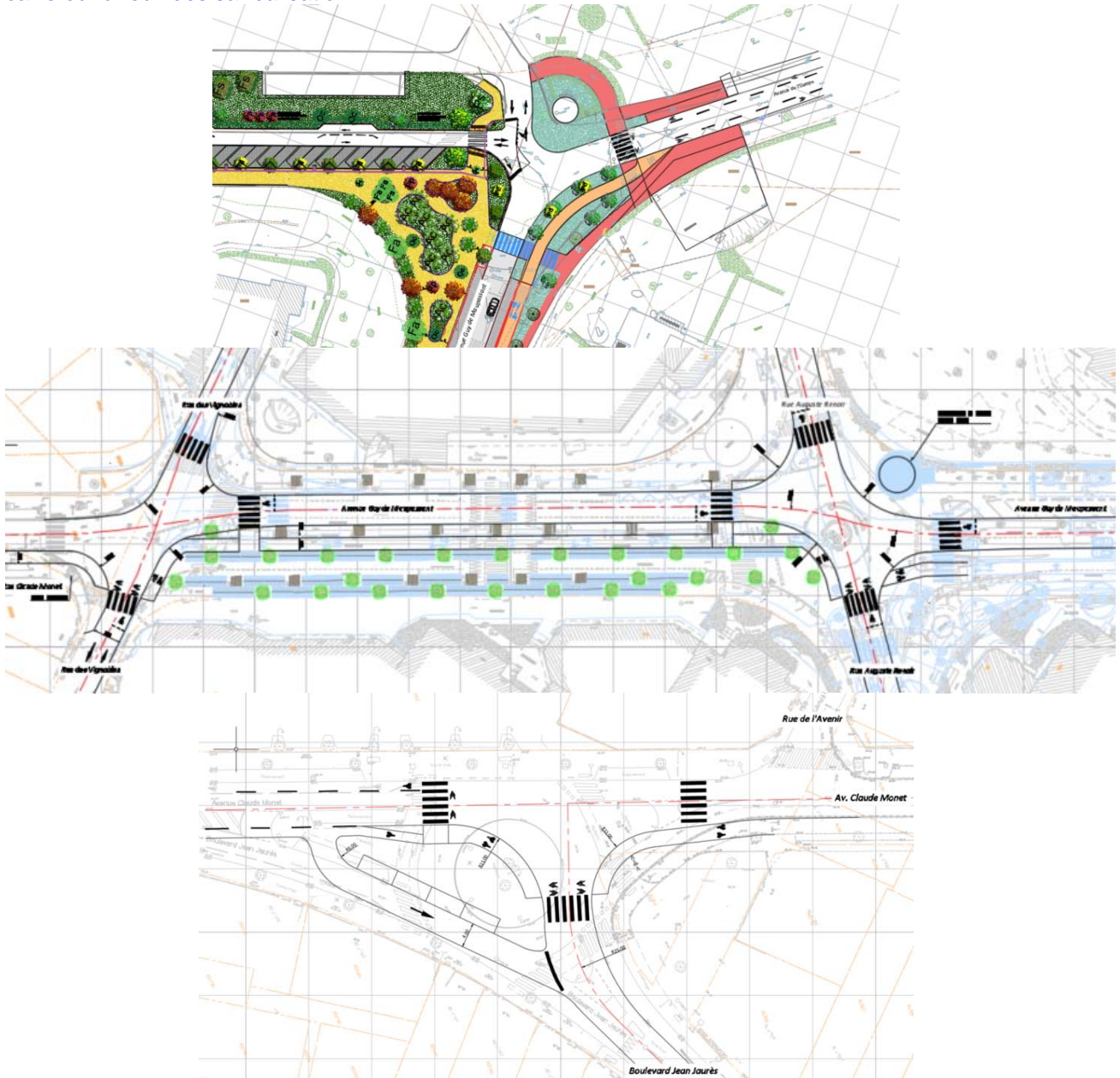
Compte-rendu

1/ Point d'étape du projet « Coeur d'Europe »

- Devenir des ronds-points Maupassant-Renoir-de Vlaminck, Champs Roger-Renoir-Champagnes et Maupassant-Europe. Laissés le passage ou feux intelligents ?

Réponse Mairie :

Aucun rond-point ne sera conservé, ils seront aménagés en carrefour avec priorités (avec génie civil réalisé au préalable si nécessité de passer ultérieurement à des carrefours à feux), seul le rond-point Monet sera un carrefour à feux dès sa réalisation.



- Acquisitions des terrains et parties de trottoirs auprès des différentes copropriétés et de l'association des anciens combattants d'Algérie.

Réponse Mairie :

Acquisition en cours avec les différents propriétaires.

- Extension du marché U.

Réponse Mairie :

Un nouveau permis de construire va être déposé avec la validation préalable de la Mairie



- Quels nouveaux commerces de prévu ?

Réponse Mairie :

[Actuellement en recherche de nouveaux commerces](#)

2/ ZAC Haché :

Les constructions ayant fait l'objet du permis de construire de 1988 sont à ce jour achevées (4 immeubles d'habitation et 209 maisons individuelles).

-A ce jour soit 33 ans après, il semble qu'aucune déclaration d'achèvement des travaux n'a été déposée par le promoteur et par voie de conséquence aucun certificat de conformité n'a été délivré pour toutes les constructions édifiées : quelles sont les conséquences pour les propriétaires des biens immobiliers ?

-D'autre-part, le promoteur n'a pas toujours respecté les modalités du permis de construire de 1988 quant à l'implantation de certains bâtiments. Or, il ne semble pas avoir déposé un ou des permis de construire modificatifs comme la loi l'y oblige : pourquoi la mairie de Chatou ne lui impose-t-il pas de se conformer à la loi ?

Pourquoi la rétrocession de la voirie n'a-t-elle pas encore eu lieu en totalité et quand le sera-t-elle ?

3/ Vidéo-protection :

Quelles sont les sites retenus pour 2021 parmi la liste communiquée et préconisée par le conseil de quartier le 1^{er} mars 2021 :

4 sites et une modification : place du 8 mai 1945, route de Maisons, place Michel Ange, route de Carrières-sur-Seine et déplacement de la caméra située au carrefour rue Auguste Renoir et de l'avenue Guy de Maupassant.

Réponse Mairie :

[Les sites 2021 retenus par la commission sécurité sont :](#)

- 1) Rue Darcis/ Rue Pierre Curie
- 2) Place Michel Ange
- 3) Av de Verdun / Rte de carrières
- 4) Rue des 27 Martyrs / Rue du Docteur Rochefort
- 5) Avenue Victor Hugo / Passage souterrain du RER

4/ Compte rendu sur les ressources de la Police municipale

- Effectifs : [13 policiers municipaux, 4 agents de surveillance de la voie publique.](#)

- Armement, véhicules, matériel : [pistolet semi-automatique, pistolet à impulsion électrique, matraque télescopique et aérosol lacrymogène. 3 véhicules sérigraphiés police municipale, 1 véhicule de lecture automatique des plaques d'immatriculations. Ethylotest, radar, sonomètre, Drug test.](#)

5/ Bilan actuel sur les contrôles de police effectués et à effectuer sur le quartier nord .

A la demande de la mairie, des emplacements opportuns avaient été transmis à la Ville par les référents le 8/08/2019.

Réponse Mairie :

80 contrôles routiers ont été effectués. 2400 contraventions ont été relevées,

6/ Sécurité :

Système d'éclairage bleu souhaité sur les passages piétons.

Réponse Mairie :

Prévu dans le quartier Coeur d'Europe pour les passages piétons situés entre deux intersections. Pour les autres rues, rien n'est envisagé actuellement.

7/ Voirie :

A/ Le passage piétons situé juste après l'arrêt de bus boulevard Jean-Jaurès côté pair (à proximité du n°2) et avant l'avenue de Verdun dans le sens de la circulation s'avère être dangereux (05/04/21 M. PLANTIER). Quelle solution la mairie envisage ?



Réponse Mairie :

Ce passage piéton fait partie du projet de réaménagement "Coeur D'Europe / République" et il sera traité à ce moment. Les voies de circulation seront réduites, dissuadant les automobilistes de doubler le bus à quai. Un dispositif similaire au "système d'éclairage bleu" pourra être implanté. Dans le réaménagement, il sera également possible de le déplacer.

B/ Vitesse excessive et signalisation avenue du Traité de Rome :(15/04/21 Mme COURT et 7/06/21 M. BRUN)

1/ Les véhicules qui empruntent cette artère sont fréquemment en excès de vitesse.

Réponse Mairie :

10 contrôles de vitesse et 42 verbalisations pour excès de vitesse

2/ Signalisation : Il existe deux panneaux indiquant que l'avenue du Traité de Rome est en zone 30, un panneau à l'entrée de l'avenue, place de Copenhague et un panneau à l'autre extrémité, place de Luxembourg.

Toutefois, une douzaine de « panneaux zone 30 » rouges et blancs ont été récemment peints sur toute la longueur de la chaussée, ce qui est un progrès notable.

3/ Inopportunité de la signalisation :

Une discordance a été constatée entre la situation de la rue de Londres et celle de l'avenue du Traité de Rome. En effet, l'avenue du Traité de Rome est en zone 30 alors que la rue de Dublin et ses suivantes ne sont plus en zone 30. Un panneau le signifiant existe par exemple à l'entrée de la rue de Dublin, ce qui est contre-productif pour ralentir la vitesse des véhicules (voir photo en fichier joint).



Pourquoi ne pas mettre toute cette zone de lotissements de la ZAC Haché en zone 30, ce qui serait plus sécurisant, plus simple et plus homogène ?

Réponse Mairie :

Pourquoi pas, mais une zone 30 nécessite des dispositifs de ralentissement, qui se font souvent au détriment du stationnement ou génèrent des nuisances (bruit et vibrations)

C/ Route de Carrières : Arrêts de bus, aménagement passage piétons et vitesse excessive des véhicules.

1/ Au niveau de la rue Tahan l'arrêt de bus provisoire dans les 2 sens est toujours provisoire depuis au moins 2 ans. Pas d'aménagement PMR. Visibilité des 2 arrêts de bus très faibles

Réponse Mairie :

La demande d'arrêt définitif sera faite à la CASGBS.

La configuration de la route de Carrières (route départementale) ne permet pas de sécuriser les traversées piétonnes, de rendre PMR les arrêts de bus etc.. Nos services ont envisagé et envisage différentes solutions pour la visibilité et la sécurité

2/ Un peu plus haut que cet arrêt de bus, face au 91 route de Carrières, il y a un passage piétons matérialisé uniquement par des bandes blanches et un petit panneau (pas du tout visible). Un panneau lumineux et un dispositif de ralentissement des véhicules seraient plus pertinents.

Réponse Mairie :

Pas de dispositif de ralentissement (problème de nuisances et route départementale).

Panneaux lumineux envisageables, mais nous en avons déjà plusieurs sur cette route, cela risque de perdre son effet.

3/ La route de Carrières entre la rue Lami et le croisement avenue de Verdun est une véritable piste d'envol pour tous les véhicules ! A quand l'installation des mesures de réductions de la vitesse : dos d'âne, ralentisseur, feux intelligents ou autres...

Réponse Mairie :

Pas de dispositif de ralentissement (problème de nuisances et route départementale)

4/ Le sentier de la Corniche doit être repeint. Quand le sera-t-il ?

Réponse Mairie :

Pas d'études en cours



D/ Circulation route des Maisons :

La route de Maisons, partie entre le bd de la République et la rue Maurice De Vlaminck, a toujours été à risque pour les piétons et les cyclistes à cause de la forte fréquentation des automobiles et camions et leurs vitesses.

Pour accéder au pôle commercial André Derain, les trottoirs de la route de Maisons ne sont actuellement pas adaptés.

Sur le trottoir numérotation impaire le stationnement des véhicules est autorisé, et le trottoir numérotation paire est soit trop étroit, incliné, soit encombré par des stationnements abusifs. Un fauteuil roulant ou une poussette ne peut pas emprunter la route de Maisons sur la portion rue Derain - rue D. Vlaminck.

Réponse Mairie :

Pas d'études en cours

E/ Signalisation :

Nous avons signalé l'anomalie suivante :

En remontant la route de Carrières depuis le bas de Chatou, côté droit de la chaussée, à proximité du n°134, 3 panneaux de signalisation et non des moindres (école, dos d'âne et zone 30), fixés sur le même poteau étaient rendus illisibles par de la végétation excessive, ceci pouvant provoquer des accidents.

Le propriétaire du terrain contigu étant difficile à joindre, les services de la mairie sont intervenus pour tailler un peu la haie envahissante. Cependant, de manière insuffisante car à situation un peu éloignée d'un conducteur de véhicule, ces panneaux de signalisation restent peu visible du fait de la végétation.

Par conséquent, les services de la mairie pourraient-ils de nouveau intervenir ?

Réponse Mairie :

[Demande sera faite au plus vite](#)

G/ Sécurité :

1/ Monsieur XX, résident des Marolles, a constaté de visu qu'un trafic de stupéfiants se déroulent dans les parkings en sous-sol de la résidence.

Réponse Mairie :

[Les informations ont été transmises à la police nationale. Pour des raisons de confidentialités, je ne pourrais pas donner plus de renseignements.](#)

2/Il a également remarqué qu'une fourgonnette blanche de marque Mercedes immatriculée YY-000-YY était fréquemment en stationnement interdit et gênant à l'entrée de la rue de la Corniche et le long du petit square donnant aussi boulevard Jean-Jaurès. Monsieur XX l'a fait remarquer à son propriétaire mais celui-ci lui a adressé une fin de non-recevoir et s'obstine à continuer de la sorte.

La police municipale a été prévenue et est intervenue accompagnée de la police nationale. Quelle suite a été donnée à ces 2 problèmes ?

Réponse Mairie :

[Le véhicule a été plusieurs fois verbalisé.](#)

H/ Voirie :

Monsieur XX a demandé à la mairie qu'une réflexion soit faite sur les problèmes de stationnement et de vitesse excessive rue de Londres.

Actuellement, le stationnement est autorisé côté impair et interdit côté pair de la voirie. La rue de Londres est longue puisqu'elle commence rue de Dublin et finit route de Carrières sur Seine. Elle est quasiment en ligne droite d'un bout à l'autre.

Elle incite de facto les conducteurs à rouler beaucoup trop vite. Elle est à double sens de circulation.

Par conséquent, il me semble qu'un stationnement alterné et matérialisé aurait l'avantage de réduire automatiquement la vitesse des véhicules. Cependant, le nombre de places de stationnement entre la situation actuelle et la situation future avec chicanes peut varier. D'autre part, la circulation des camions d'enlèvement des ordures ménagères dans ce secteur est à prendre en compte.

Enfin, la rue de Strasbourg a des similitudes avec la rue de Londres au niveau des caractéristiques.

Quelle solution la mairie envisage de prendre ?

Réponse Mairie :

[Après comptages, très peu d'excès de vitesses sont constatés.](#)

[Les chicanes diminueraient le stationnement. Les ralentisseurs généreraient des nuisances.](#)

I/ Effectif du conseil de quartier nord :

Actuellement, l'effectif du conseil de quartier nord est de 12 personnes (hors élus).

L'effectif du quartier sud s'élève à 15 personnes (hors élus) et celui du quartier ouest est de 14 personnes (hors élus).

Par conséquent, ne serait-il pas possible d'étoffer un peu notre effectif ?

Réponse Mairie :

[Nous avons ajouté une personne dans le quartier nord permettant de couvrir au mieux la surface du quartier.](#)

[quartier nord : 13 conseillers](#)

[quartier ouest : 14 conseillers](#)

[quartier sud : 15 conseillers](#)

J/ Questions diverses